Conseils avant d'envisager de faire isoler sa maison ou son appartement

La facture énergétique de chacun n'en finit pas d'augmenter. La réponse: mieux s'isoler. Mais pas n'importe comment. Rencontre avec un thermographe.

Selon une étude de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), nous sommes quatre sur cinq à faire de la réduction du volant énergie dans notre budget une priorité. Pour y parvenir, la plupart d'entre nous commençons par changer les fenêtres ou l'installation thermique de notre habitation. Erreur. La priorité est de savoir avec précision quelles sont les sources de déperditions d'énergie. Là entre en jeu le thermographe (on dit aussi thermographiste) .

Un métier : thermographe

Il est là pour visualiser les déperditions thermiques de votre maison ou appartement. Un métier méconnu. Nous avons rencontré un thermographe sur Antony. Un discours clair: « il est tout à fait inutile de se précipiter chez le premier fournisseur de matériaux isolants pour croire résoudre ses problèmes d'énergie. Il faut d'abord analyser l'enveloppe, c'est-à-dire le toit, les murs, le plancher; les fenêtres et la ventilation, pour savoir ce qui pose problème». Le thermographe va donc établir un diagnostic pertinent des sources de déperdition de votre logement. À l'aide d'une caméra infrarouge, il va mesurer les températures de surface du bâtiment et établir la signature thermique de celui-ci.

Mode d'emploi

« J'identifie de la sorte les ponts thermiques d'une habitation, peux déceler un réseau de chauffage enterré, une isolation incomplète ou dégradée, des infiltrations d'eau. » Une bonne étude se réalise quand les différences de température entre intérieur et extérieur sont suffisantes, idéalement supérieures à 10°C. La période propice pour ce type d'analyse est d'octobre à avril. Les interventions se font généralement tôt le matin. C'est le gage d'une analyse sérieuse. Le thermographe n'est pas vendeur de solution de rénovation ou d'isolation. Il apporte son diagnostic et son conseil pour vous permettre de décider en connaissance de cause.

Pour un coût moyen de 400 à 1 000 euros ttc selon le type de logement, vous disposez d'éléments vous permettant de retenir la ou les solution(s) pertinente(s) adaptée(s) à votre situation.